

COLLOQUE INTERNATIONAL
Sous le patronage de Mme Chantal Berthelot, Députée de Guyane

Troisièmes rencontres internationales contre la biopiraterie



Les alternatives à l'appropriation
de la biodiversité et des savoirs traditionnels

Jeudi 5 mars 2015
Salle Colbert - Paris



Les alternatives à l'appropriation de la biodiversité et des savoirs traditionnels

Matinée

9h00 Accueil des participant-e-s

9h30 Introduction

Ouverture par **Chantal Berthelot, Députée de Guyane.**

Présentation des objectifs et déroulement du colloque et état des lieux de la biopiraterie dans le monde.

Daniel Joutard du Comité scientifique biopiraterie de France Libertés.

Qu'est-ce que la biopiraterie ? Quelques exemples.

François Meienberg de Déclaration de Berne.

10h45 Table ronde I – Des alternatives juridiques à la hauteur des enjeux ?

Une analyse critique du Protocole de Nagoya et des mécanismes d'accès et partage des avantages (APA).

Victoria Tauli-Corpuz, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

Le projet de loi biodiversité en France : un exemple de mise en application du Protocole de Nagoya.

Chantal Berthelot, Députée de Guyane.

La protection contre la biopiraterie : implication et participation de la société civile.

Lucy Mulenkei du Réseau d'information autochtone.

Après-midi

14h00 Table ronde II – Agir sur le terrain contre la biopiraterie

Les alternatives économiques à la biopiraterie.

Claudie Ravel, fondatrice de Guayapi.

Les banques de graines : sélection, conservation et échange des semences paysannes.

Guy Kastler du Réseau Semences Paysannes.

Les protocoles bio-communautaires.

Krystyna Swiderska de l'International Institute for Environment and Development.

Bonnes pratiques et code de conduite des organismes de recherche.

Jean-Patrick Le Duc du Museum National d'Histoire Naturelle.

16h00 Pause

16h30 Points de vue : des choix politiques et éthiques

La prise en considération des intérêts des peuples autochtones par les États.

S.E. Jean-Paul Guevara, Ambassadeur de Bolivie en France.

La brevetabilité du vivant face à la révolution génomique

Claudio Chiarolla de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI).

17h30-18h00 Conclusion par Rozenn Le Berre et Valentin Brochard

